

Affaires courantes

d'avoir fumé sera réprimandée la première fois, condamnée à une amende ne dépassant pas un dollar la deuxième fois, et à une amende ne dépassant pas 4 \$ la troisième fois et toutes les autres fois.

Ces modifications rendront son efficacité à une loi dépassée et par conséquent inutile.

Au Canada, l'usage du tabac est un problème de santé très grave; chaque année, 35 000 Canadiens en meurent. Ce chiffre est supérieur au nombre combiné des morts dues aux toxicomanies, au sida, aux meurtres, aux suicides et aux accidents de la route.

Ces modifications mettront à jour une loi devenue inadéquate et inefficace.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Malone propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

* * *

DÉBAT SPÉCIAL

LA SITUATION EN SOMALIE

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pense que vous verrez qu'il y a consentement unanime en faveur de la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre, le lundi 7 décembre 1992, immédiatement après l'expédition des affaires relatives aux subsides et après la mise aux voix du vote différé portant deuxième lecture du projet de loi C-98, Loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 1992, la Chambre continue de siéger afin de procéder à un débat spécial;

Que pour les fins de ce débat spécial, la question devant la Chambre soit:

«Que cette Chambre affirme son appui à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant la situation actuelle en Somalie ainsi qu'à la participation canadienne à l'effort multinational visant à créer, aussitôt que possible, un environnement sécuritaire pour les opérations d'aide humanitaire en Somalie.»

Qu'aucun député ne soit autorisé à prendre la parole plus d'une fois, et que les discours soient limités à une durée maximale de 20 minutes;

Que, en vertu du présent ordre, le Président refuse toute motion dilatoire ou que toute absence de quorum soit signalée; et

Que lorsqu'il n'y a plus de député pour prendre la parole, mais au plus tard trois heures après le commencement de ce débat spécial, toute question nécessaire pour disposer de la motion soit mise aux voix et, si un vote par appel nominal est demandé, il sera différé jusqu'au mardi 8 décembre 1992, à 15h00.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu avec les partis d'opposition au sujet du fond de la motion.

Nous sommes disposés à appuyer la motion, mais je tiens néanmoins à vous avertir que, au cours du débat, il se peut que des députés de notre parti invoquent le Règlement afin de partager leur temps de parole et de parler pendant dix minutes avec cinq minutes de questions et observations.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à dire que nous sommes aussi en faveur de la tenue d'un débat spécial ce soir. Mon seul regret est que ce débat n'ait pas eu lieu avant que le gouvernement n'annonce sa décision.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a pris connaissance de la teneur de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, les pétitionnaires demandent que la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil des Arts du Canada soit reportée jusqu'à ce que les consultations voulues aient eu lieu.

Les pétitionnaires font valoir que les importants défis auquel le Canada fait face notamment le niveau de pauvreté et de chômage ainsi que le nombre de personnes qui doivent faire appel aux banques alimentaires et à l'aide sociale, relèvent, en fait, du domaine des sciences humaines. Selon les pétitionnaires, ce serait faire un pas en arrière que d'adopter la ligne de conduite prônée par le gouvernement.